

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 février 2026, conformément aux articles du Code Général des collectivités territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chantal TORCK, Maire.

Présents : TORCK Chantal - BELOVIC Claude - BORDE Aline - CAMUS Jacky- CLEON Yann - COLSON Sylvie - FAIVRE Michelle – FERRAROLI Noémie – GRAPPIN Céline - GIDOUDEAUX Denis - GOUBY Maurice – LEFEVRE Nicolas - MARCHAL Christine - MICHEL Jean Marc - PATENAT Sophie - PONSOT Danièle – RYON Florence

Absents excusés : JACQUOT François donne pouvoir à BELOVIC Claude
VILMONT Françoise

Secrétaire : Sophie Patenat
Ouverture de la séance à 19H30

Examen et vote du compte financier unique 2025

Approuve le CFU 2025 de la commune de Chaussin

- Recette de fonctionnement : 1 502 537,92 €
- Dépenses d'investissement : 337 348,26 €
- Résultats définitifs : 1 165 189,66 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Voté à 16 pour et 1 abstention

Affectation du résultat

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte R002 : 1 165 189,66 €

Voté à 17 pour et 1 abstention

Vote des taxes

Taxe foncière bâties : 41,29 %

Taxe foncière non bâties : 26,92 %

Taxe d'habitation : 18,99 %

Voté à l'unanimité

Examen et vote du budget primitif 2026

Le budget primitif de 2026 est à l'équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- Fonctionnement : 2 637 571.26 €
- Investissement : 2 007 571.26 €

Voté 17 pour et 1 abstention

Bâtiments

Logement rue des Ecoles

- Entreprise Peguillet : 37 800 91 € TTC
- Entreprise Gaillard : 3 125.07 € TTC
- Entreprise Coyer : 3 708.69 € TTC
- Entreprise José Vincent : 2 661.60 € TTC

Eglise Rénovation électrique des circuits d'éclairages et prises.

- Entreprise Méline : 13 559.04 € TTC

de communes (suppression de la règle de constructibilité limitée).

Voté à l'unanimité.

Urbanisme

Désaffectation et déclassement d'une partie de terrain communale classée dans le domaine public section ZK lieu-dit « corvées du Berjon » et l'intégrer dans le patrimoine privé de la commune, et approuver la vente du terrain à Terre Comtoise.

Garantie d'emprunt Village d'enfant

Annule et remplace notre délibération n° 2024-046

Les Ecovillages d'Enfants de la Fondation Action Enfance permettent aux jeunes accueillir de grandir dans un environnement de type familial.

Décide d'accepter de garantir à 21,86 % de la garantie d'emprunt à savoir un montant de 1 150 000 €

Voté à l'unanimité.

Subventions

- Es Chaussin Hand Ball : 3 700.00 €
- La Lyre Chaussinoise pour leur participation aux cérémonies patriotiques : 500 € 2025 et 500 € 2026
Mme Ponsot ne prend pas part au vote (concernée par l'association)
- Association Vis Ta Forme : 300,00€

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H45



Chantal Torck
Maire de Chaussin

